



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 13 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le treizième jour du mois d'août 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Renald Rodrigue

Est absent :

Monsieur le conseiller : Gilbert Vachon

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018

2.2. Adoption des comptes

2.3. Avis de motion services municipaux

2.4. Adoption #365-2018 Règlement sur la circulation de VTT

2.5. Adoption #366-2018: Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

2.6. Citam - 311

2.7. Services première ligne - avocat

2.8. Local vieux-couvant

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Application règlement 366-2018 Occupation et entretien des bâtiments

3.3. 335 rue Langevin (B. Nadeau)

3.4. Terres Hydro-Québec

4. Travaux publics

4.1. Travaux Rang 10 Ouest

4.2. Ministère des transports Route 276

4.3. Journalier déneigement

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention juillet 2018

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Festival du soccer, Rallye de la peur 2018, Jeux du Québec 2018)
- 6.2. Tring open du centenaire
- 6.3. Représentant OTJ

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
 - 9.1.1. ADESO
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 151-08-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018

Résolution 152-08-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 153-08-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 233 506.41\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion services municipaux

Madame la conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 367-2018 concernant la tarification des services municipaux.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.4 Adoption #365-2018 règlement sur la circulation de VTT

Résolution 154-08-2018

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique ;

ATTENDU QUE le club de véhicules tout-terrain, Club les Jarrets Noirs de Beauceville, sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne pour circuler sur certains chemins municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation et un dépôt du présent règlement ont dûment été donnés lors de la séance de ce conseil tenue le 9 juillet 2018 ;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #365-2018 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux soit adopté.

Adoptée

2.5 Adoption #366-2018: Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Résolution 155-08-2018

ATTENDU QUE l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil municipal d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QU'en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, le Conseil veut que la Municipalité puisse exiger que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien soient effectués à celui-ci ;

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation et un dépôt du présent règlement ont dûment été donnés lors de la séance de ce conseil tenue le 9 juillet 2018 ;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #366-2018 : Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté.

Adoptée

2.6 Citam - 311

Résolution 156-08-2018

ATTENDU QUE CITAM 3-1-1 ou Centre d'information et de traitement des appels municipaux, organisme à but non lucratif, est un centre d'appel mutualisé offert aux municipalités du Québec pour répondre aux demandes non-urgentes de leurs citoyens, tel que pour :

- Obtenir de l'information générale ;
- Formuler une plainte ;
- S'inscrire aux loisirs ;

- Demander l'intervention de la municipalité.

ATTENDU QUE ce service permet de dégager la Municipalité des appels aux sujets répétitifs et ainsi réaliser des économies de coûts et augmenter l'efficacité dans le temps (faire plus avec les mêmes effectifs);

ATTENDU QUE les citoyens peuvent contacter la Municipalité avec des heures étendues de service (7h30 à 17hres sans interruption du lundi au vendredi) et pendant les vacances de la construction à l'été et les vacances de Noël;

ATTENDU QUE pour la municipalité de St-Odilon le nombre d'appels est de 4198 annuellement;

ATTENDU QUE le coût proposé représente 8400\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE signer un contrat d'une durée de 3 ans avec le Centre d'information et de traitement des appels municipaux - 311;

D'autoriser Denise Roy, mairesse et Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne ledit contrat.

Adoptée

2.7 Services première ligne - avocat

Résolution 157-08-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery au montant de 800, 00 \$ par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité sans limites quant au type de question soumise, dans la mesure où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse du règlement ou de tout document connexe de la Municipalité.

Adoptée

2.8 Local vieux-couvant

Résolution 158-08-2018

ATTENDU QU'une demande est adressée pour la location du local au 3e étage du Vieux-Couvant par une nouvelle résidence pour un service de photographie;

ATTENDU QUE cette location est temporaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE louer ce local pour un montant de 75\$/mois.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Point reporté.

3.2 Application règlement 366-2018 Occupation et entretien des bâtiments

Résolution 159-08-2018

CONSIDÉRANT QUE le règlement #366-2018 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments a été adopté à cette même séance ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Mélissa Chrétien à titre de personne responsable pour l'application de ce règlement tel que prévu à l'article 10.

Adoptée

3.3 335 rue Langevin (B. Nadeau)

Résolution 160-08-2018

ATTENDU QUE M. Benoit Nadeau, propriétaire du 335 rue Langevin, a abaissé son terrain et ainsi diminuer l'épaisseur de terre au-dessus de ses conduites d'eau;

ATTENDU QUE celui-ci a isolé ses conduites d'eau, entre l'entrée d'eau et sa résidence, pour prévenir le gel en période hivernale;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de la conduite de l'entrée au réseau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'isoler la conduite d'eau étant sous la responsabilité de la Municipalité.

Adoptée

3.4 Terres Hydro-Québec

Mme Denise Roy, mairesse, informe le conseil du projet de vente de la Forêt de Cranbourne par Hydro-Québec. Cette forêt est divisée en plusieurs lots. Une décision devra être prise par le conseil le mois prochain sur la possibilité d'acquérir des terrains.

4. Travaux publics

4.1 Travaux Rang 10 Ouest

Résolution 161-08-2018

ATTENDU QUE la Municipalité désire paver la section en gravier du Rang 10 Ouest d'ici 2 ans à l'aide de la prochaine programmation des travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

ATTENDU QUE des travaux préparatoires doivent être effectués, soit le bris de plaques de tuff et l'ajout de gravier ;

ATTENDU QUE les sections de tuff à briser dépassent largement ce qui avaient été estimées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE limiter les travaux de piquetage sur les plaques majeures de cap de tuff et que l'on voit à la surface de la chaussée;

DE remettre 3 à 4 pouces supplémentaires de gravier dès le printemps prochain.

Adoptée

4.2 Ministère des transports Route 276

Résolution 162-08-2018

ATTENDU QUE la Municipalité détient un contrat de déneigement avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE ce contrat est pour l'entretien hivernal de 23,5 km de route à un montant annuel de 173 144,14 \$;

ATTENDU QUE le Ministère offre à la Municipalité d'allonger son circuit d'entretien hivernal de la Route 276 jusqu'au rang de l'Assomption Nord à St-Joseph ;

ATTENDU QUE le nouveau circuit de la Municipalité serait de 34.4 km et le montant total alloué serait de 264 794\$, donc un ajout de 91 649.86\$ au contrat actuel;

ATTENDU QUE la Municipalité détient actuellement des équipements pour déservir son territoire et que ce changement de contrat obligerait la Municipalité à acquérir de nouveaux équipements et à embaucher un journalier de déneigement supplémentaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'offre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juillet 2018

Point reporté.

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Festival du soccer, Rallye de la peur 2018, Jeux du Québec 2018)

Résolution 163-08-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder 500\$ au Festival du soccer et 400\$ au Rallye de la peur;

De refuser la demande des Jeux du Québec.

Adoptée

6.2 Tring open du centenaire

Un tournoi de golf, le Tring Open du Centenaire, est organisé à Tring-Jonction le 18 août prochain. Aucun membre du conseil ne peut être présent.

6.3 Représentant OTJ

Résolution 164-08-2018

ATTENDU QUE la Municipalité nomme un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'OTJ St-Odilon, coopérative de solidarité;

ATTENDU QUE Mme Peggy Poulin-Nolet était la représentante nommée et que celle-ci désire se retirer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer M. Mario Boily comme nouveau représentant du conseil pour siéger au sein du conseil d'administration de l'OTJ St-Odilon.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une résidente questionne le conseil concernant la garde des chiens.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.1.1 ADESO

Un état des projets en cours de l'ADESO est présenté par la mairesse aux membres du conseil.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 165-08-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.